



LE CHÈQUE-CADEAU MÉTROPOLE ROUEN



CHÈQUE CADEAU MÉTROPOLE ROUEN

Investissez les commerces de la Métropole

Pour en savoir plus et consulter la liste
des commerçants-artisans éligibles :
<http://chequescadeaux.metropole-rouen-normandie.fr>

**100% Locaux, à valoir dans de nombreuses enseignes
du territoire de la Métropole Rouen Normandie, tous
secteurs d'activité confondus**

OFFRE COMMERCIALE DENSE, DIVERSE ET VARIÉE

Pour les entreprises c'est :

- ✓ Participer activement au développement du territoire
- ✓ Soutenir l'économie locale
- ✓ Favoriser et promouvoir l'économie circulaire
- ✓ Verser des primes exonérées de charges sociales et fiscales et non imposables*
- ✓ Un outil de management de proximité en faisant profiter à ses collaborateurs d'un pouvoir d'achat supplémentaire

Les +

- **Totalement personnalisables (message, logo,...)**
- **Pas de minimum de commande**
- **Valeur faciale et durée de validité adaptable**

« L'association Duclair les Pro's utilise les chèques cadeaux métropole lors des animations commerciales de la ville. Ces chèques sont particulièrement pratiques pour les professionnels et faciles à utiliser pour les bénéficiaires. Ils représentent une opportunité et un gain de temps pour une union commerciale telle que la nôtre. » **Lorenzo, Président de Duclair les Pro's**

« Les chèques cadeaux métropole permettent de favoriser le commerce local grâce à une offre d'utilisation vaste et variée » **Valérie, Uchiwa Gallery, Galerie d'art japonais à Rouen**

*Lorsque les cadeaux offerts au personnel se présentent sous la forme de chèques-cadeaux, ils sont : exonérés de cotisations sociales et contributions de Sécurité sociale, de charges patronales et salariales et d'impôt sur le revenu pour vos collaborateurs

Même en l'absence de CSE, les dirigeants d'entreprises peuvent décider de distribuer eux-mêmes des chèques cadeaux tout en bénéficiant des mêmes exonérations (à conditions de respecter les règles fixées par l'Urssaf : le montant global des chèques cadeaux attribué à un bénéficiaire ; au cours d'une année civile, ne doit pas dépasser 171€ par salarié (soit 5% du plafond mensuel de Sécurité sociale).

Pour les commerçants-artisans c'est :

- ✓ Un dispositif pérenne, 100% gratuit (frais de gestion pris en charge à 100% par la Métropole)
- ✓ Capturer une clientèle nouvelle
- ✓ Un référencement sur le site internet pour gagner en visibilité
- ✓ Renforcer l'image dynamique, moderne et de proximité de son commerce
- ✓ Fidéliser la clientèle locale

Les +

- **Inscription sur la plateforme dédiée simplifiée**
- **Remboursement à 100% simple et rapide**

« Que du bonheur ! Un outil simple d'utilisation pour les clients et efficace dans le remboursement pour les commerçants. Un gain de visibilité et de clientèle avec environ 10% de fréquentation en plus et des clients qui complètent les chèques cadeaux » **Karine, Saveurs Gourmandes, Epicerie fine à Rouen**

« C'est un bon dispositif pour favoriser les commerces de proximité comme nous et qui incite les gens à passer notre porte. La plupart des utilisateurs de chèques cadeaux ne sont pas des clients habituels, cela m'a permis de toucher une clientèle élargie. » **Angélique, La Marquise Fleurie, Fleuriste à Grand-Quevilly**



Pour les **bénéficiaires** :

83% recommanderaient les chèques cadeaux métropole à leur entourage

« Les chèques cadeaux métropole sont pratiques et permettent de développer le commerce local. J'aime beaucoup l'idée ! »

79% trouvent que les commerces partenaires correspondent à leurs attentes

« Belle diversité dans le choix des commerçants et partenaires »

91% réussissent à trouver sur le site internet dédié l'information qu'ils recherchent

- Accès rapide à l'information
- Simplicité de navigation
- Contenu clair et compréhensible sur le site

Pour plus d'informations

- <https://chequescadeaux.metropole-rouen-normandie.fr/>

Contact :

- Métropole Rouen Normandie
- Service Développement Touristique et Commerce
- 02 35 52 95 41
- Developpement.eco@metropole-rouen-normandie.fr